

**LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)**

**LA BIDASSOA**

Département des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) / Commune de HENDAYE (64700)

Texte juridique de référence : Décret du 16 avril 1864

Limite	Observations
Ligne tracée entre la pointe d'Hendaye plage et le bout du Faubourg de la Marine à Fontarrarie	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Délimitation précise délicate à partir des indications textuelles du décret. Nous nous basons donc sur le carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante) qui propose une description textuelle différente mais basée sur le même décret.</p> <p>Positionnement <b>approché</b> (incertitude &lt; 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



*Limites transversales de la mer dans les estuaires*

**Bidassoa**

Ligne droite partant du cap au nord du faubourg de la Madeleine sur la rive espagnole et aboutissant sur la rive française

*Décret du 16 avril 1864*

